



Les Dates à retenir



*01 avril :
Présentation dans les classes*

*30 avril :
Dépôt des listes dans les écoles*

*Ateliers autour de la
communication une fois les listes
déposées
(affiches / vidéos)*

*07 juin :
Présentation des vidéos en
classes*

*17 juin :
Vote en Mairie, résultat dans la
soirée*

*30 Juin :
Réunion du premier conseil*

*Prise de fonction :
Rentrée de septembre.*

*Conseil
Municipal des
Enfants*

de Corps-Nuds

DES QUESTIONS ?

Contactez Pierre

*Mail :
animation.corpsnuds@gmail.com*

*Tél :
06 34 90 48 95*



C'est Quoi ?

Le CME de Corps-Nuds est une équipe de 12 enfants élue par les enfants de la commune, pour une durée de 2 ans.

Le CME permet aux enfants de Corps-Nuds, par l'intermédiaire de leurs élus, de s'exprimer, d'être consultés sur les problèmes les concernant, de proposer des idées et de réaliser certains de leurs projets pour améliorer la vie de la commune.

Le CME fonctionne sur le modèle du Conseil Municipal d'adultes.

L'un et l'autre se réunissent régulièrement pour mettre au point les projets décidés ensemble.

Les projets retenus par les enfants sont ensuite présentés au Conseil Municipal adulte qui décidera de ce qui sera réalisé.

Les précédents conseils municipaux des enfants ont réalisé plusieurs actions : - Installer de nouveaux jeux à l'étang, - Mettre en place un ciné plein air, - Collecter des jouets sur le marché de Noël pour les enfants en difficulté, - Construction d'un terrain multisport...

Comment devenir conseiller ?

Pour devenir conseiller, il faut d'abord être candidat.

Pour être candidat, il faut habiter Corps-Nuds, quelle que soit ton école.

Il faut être : en CE2 ou CM1, Il faut avoir des idées, des projets pour améliorer la commune, la vie des gens ; en discuter et se mettre d'accord avec deux autres copains ou copines.

Puis, faire une liste de 3 noms : camarades de classe ou de quartier, de club de sport, de loisirs... habitant Corps-Nuds.

Il faut ensuite donner un nom à cette liste, lui choisir un slogan et déposer sa fiche de candidature ainsi que les autorisations parentales à la mairie ou dans les écoles jusqu'au 30 avril

La campagne électorale ?

Après le dépôt de candidature chaque liste peut alors commencer sa campagne électorale.

Les enfants de chaque liste feront des affiches. Elles seront visibles sur les panneaux électoraux devant la mairie et devant les écoles. Une vidéo de présentation sera également faite pour chaque liste.

Les consignes (grandeur et nombre d'affiche, communication...) seront données lors d'ateliers, après le dépôt des listes dans les écoles (date limite le 30 avril)

Des vidéos seront présentées dans les classes afin d'expliquer les différents projets devant tous les enfants.

Les élections auront lieu le 17 juin en Mairie et les résultats seront donnés dans la soirée.